

A_2025_123
Achat d'une concession perpétuelle

PAYE LE :

30 JAN. 2025

SGC de RUFFEC

Le Maire de la Commune,

Vu la demande formulée par Mme GALOGER Myriam domiciliée 25 rue du Château d'eau 16560 AUSSAC-VADALLE et tendant à obtenir une concession de terrain dans le cimetière communal à l'effet d'y fonder la sépulture de la famille.

ARRETE

Article 1er :

Il est accordé, dans le cimetière communal, au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder une sépulture de famille indiquée,

Une concession perpétuelle, d'une superficie de 7 mètres superficiels
A compter du 21/01/2025

Article 2 :

Cette concession est accordée à titre de concession nouvelle N° 2 - L - 12

Article 3 :

La concession est accordée moyennant la somme totale de 175 € (cent soixante quinze euros)

qui a été versée dans la caisse du receveur municipal

suivant quittance N° du

Article 4 :

Un exemplaire du présent arrêté sera adressé aux titulaires de la concession, et au receveur municipal.

Fait à Aussac-Vadalle, le 21 janvier 2025.

Le Concessionnaire,



Le Maire,


